



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE



14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – internet : www.ffbt.asso.fr
Siret 34995832200035

DISPOSITIONS APPLICABLES SUR LES STANDS FFBT A COMPTER DU 24/10/2020

Suite aux décisions annoncées par le Président de la République et le Premier ministre, pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, le ministère chargé des Sports a donné les principales dispositions prises pour le secteur du sport.

Dorénavant, l'intégralité du territoire est placée en état d'urgence sanitaire et 54 départements sont soumis à un couvre-feu entre 21h et 6 du matin à compter du 23 octobre minuit.

Les stands sont considérés comme équipements sportifs en plein air de type PA.

Nos stands restent ouverts pour tous les publics (mineurs et adultes) sur l'intégralité du territoire.

Dans les zones soumises au couvre-feu, les stands devront se conformer aux horaires autorisés. Fermeture à 21h de l'accueil du public.

La Ministre a rappelé que les équipements sportifs sont soumis à un protocole sanitaire strict, les gestes barrières et les mesures de distanciation physique spécifiques doivent y être parfaitement respectés.

Rappel Protocole sanitaire :

- Le port du masque est obligatoire pour tous sur le stand sauf pour la pratique sportive
- Pas de rassemblement de plus de 6 personnes
- Respect des règles de distanciation en dehors des pas de tir
- Accès aux espaces de regroupement (club house, secrétariat, espaces de détente) interdits, sauf si aménagements pour respecter les mesures barrières
- Mise à disposition en permanence de gel hydroalcoolique pour tous (tireurs et staff).
- Nettoyage fréquent et désinfection des espaces communs et tout particulièrement des sanitaires.

Les ERP de plein air sont soumis à une jauge de 1000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet.

Rappel : la jauge ne s'applique qu'au décompte des spectateurs et exclut les sportifs, les accrédités et personnels d'organisation.